

Soirée d'information Décret inscription

24 janvier 2018



Ecole du Sacré Cœur de Jette

AGENDA

- Avertissement
- Pourquoi cette présentation ?
- Objectifs du décret
- Présentation du décret inscription
- Les alternatives envisagées dans le passé
- Pour plus de renseignements...

Avertissement

- Cette présentation a pour but d'aider chacun à mieux comprendre le décret et ses implications. Malgré toutes nos précautions, des erreurs sont toujours possibles. Nous conseillons à chacun de continuer à s'informer.
- Sources d'informations utilisées pour la présentation:
 - <http://www.inscription.cfwb.be/>
 - Séance d'information UFAPEC
 - Le texte du décret inscription

Pourquoi cette présentation ?

- La procédure d'inscription en 1^{ère} année du secondaire est souvent méconnue
- Selon les cas, le décret peut avoir des conséquences très importantes pour l'inscription en 1^{ère} secondaire

**Mieux comprendre pour mieux se préparer.
Se mobiliser et agir pour faire évoluer le décret.**

Objectifs du décret selon la Communauté Française

- Organiser de manière pragmatique et **transparente** le processus d'inscription.
- Assurer à toutes les familles **égalité** d'accès à l'ensemble des établissements et égalité de traitement dans le processus d'inscription.
- Promouvoir la **lutte contre l'échec scolaire**, le décrochage, la relégation en soutenant **la mixité sociale**, culturelle et académique.

AGENDA

- Avertissement
- Pourquoi cette présentation ?
- Objectifs du décret
- Présentation du décret inscription
- Les alternatives envisagées dans le passé
- Pour plus de renseignements...

Présentation du décret

- Les critères qui n'entrent **pas** en ligne de compte
- Procédure d'inscription
- Attribution des places disponibles
- Indice composite
- En cas d'ex-aequo...
- De façon plus concrète

Les critères qui n'entrent pas en ligne de compte

- ~~Facilité de transport domicile - école,~~
- ~~Lieu de travail des parents,~~
- ~~Domicile des grand-parents,~~
- ~~Résultats obtenus en primaire,~~
- ~~«Je connais quelqu'un qui »~~

Procédure d'inscription

- Au plus tard pour le **29 janvier**, un formulaire unique d'inscription (FUI) est remis par l'école primaire aux parents
- Les parents vérifient les données pré-imprimées et complètent le formulaire
- Les parents déposent le formulaire dans l'école de leur premier choix entre **19 février et le 9 mars**
 - Accusé de réception

N°d

Formulaire d'inscription en 1ère année commune du 1er degré

VOLET GENERAL

Personne(s) responsable(s)

Nom(s) et prénom(s)

.....

.....

Téléphone(s) du/des responsable(s)*

.....

Adresse(s) e-mail du/des responsable(s)*

.....

Personne(s) de contact

.....

Adresse de contact (adresse unique à laquelle le courrier doit être envoyé)

.....

.....

*autant que possible

Elève

Nom :

DUPONT

Corrections éventuelles :

.....

1er prénom :

MARIE

Corrections éventuelles :

.....

Date de naissance :

01/01/2001

Corrections éventuelles :

.....

Code sexe :

F

Corrections éventuelles :

Ecole primaire d'origine

N° FASE :

95340 / 10188

Corrections éventuelles :

Nom :

Ecole primaire de démonstration

Corrections éventuelles :

Adresse de l'implantation :

Boulevard Léopold II , 44
1080 BRUXELLES (MOLENBEEK-SAINT-JE)

Corrections éventuelles :

La Direction générale de l'Enseignement obligatoire (DGEO), responsable de l'opération, a déclaré le traitement auprès de la Commi (CPVP). Il repose sur l'article 24, §§ 1, 3 et 4 de la Constitution et sur le décret « Missions », chapitre IX, section 1/1. La déclaration e www.privacycommission.be. Si, malgré nos précautions, nos informations n'étaient pas correctes, vous pouvez signaler toute erreur à l'adresse suivante : kevin.urganci@cfwb.be

N°d

Etablissement secondaire

Il s'agit de l'établissement secondaire qui correspond à la 1ère préférence des personnes d'inscription doivent être déposés.

Etablissement secondaire visé :	N° Fase :	Nom:
	Rue et N° :	
	Code Postal :	Localité :
Implantation visée :	N° Fase :	
	Rue et N° :	
	Code Postal :	Localité :

Inscription en immersion	<input type="text" value="OUI / NON"/>	La demande vaut pour tous les établ même si l'établissement de 1ère prêt immersion.
---------------------------------	--	---

Priorités

"fratrie"	<input type="text" value="OUI / NON"/>	Oui si un frère, une soeur ou un mine fréquente l'implantation secondaire.
"enfant en situation précaire"	<input type="text" value="OUI / NON"/>	Oui si l'élève est issu - d'un home ou famille d'accueil où i directeur de l'aide à la jeunesse. - d'un internat pour enfants dont les
"enfant à besoins spécifiques"	<input type="text" value="OUI / NON"/>	Oui si - une intégration permanente est er spécialisé. - ou si l'élève est atteint d'un handir

N°de

Formulaire d'inscription en 1ère année commune du 1er degré

VOLET CONFIDENTIEL (à remettre sous enveloppe fermée)

Nom de l'élève : DUPONT

1er prénom de l'élève : MARIE

Téléphone(s) du/des responsable(s) :

Adresse(s) e-mail du/des responsable(s) :

CHOIX (de la première à la dernière préférée)

- | | | | |
|---|----------------------|--|------------------|
| 1 | ETABLISSEMENT | Reprendre l'établissement et l'implantation correspondante | |
| | | Fase : | Nom: |
| | Rue et N° : | | |
| | Code Postal : | Localité : | |
| | IMPLANTATION | Fase : | |
| | Rue et N° : | | |
| | Pondération : 1,5 | Code Postal : | Localité : |
| 2 | ETABLISSEMENT | Fase : | Nom: |

Procédure d'inscription (suite)

- A partir du 9 mars, attribution, selon les critères de l'administration, d'une partie des places dans l'école du premier choix en fonction des disponibilités
- Les demandes restantes sont redirigées et attribuées par la CIRI. (2ème quinzaine d'avril)
 - Possibilité de faire valoir des circonstances exceptionnelles ou cas de force majeure (**recours**)
- **23 avril** : reprise des inscriptions (ordre chronologique)

Présentation du décret

- Les critères qui n'entrent **pas** en ligne de compte
- Procédure d'inscription
- Attribution des places disponibles
- Indice composite
- En cas d'ex-aequo...
- De façon plus concrète

Attribution des places

- Nombre de demandes < 102% des places disponibles
 - L'école est réputée « incomplète »
 - Tout le monde est inscrit
- Nombre de demandes > 102% des places disponibles
 - L'école est réputée « complète »
 - L'administration attribue directement 80% des places
 - Les 22% restant des places sont attribuées par la CIRI

Attribution des premiers 80%

- 20,4% réservés aux élèves des écoles ISEF (indice socio-économique faible)
- Les 59,6% restants sont attribués :
 - Aux élèves prioritaires dans l'ordre des priorités
 - Finalement aux élèves non-prioritaires, dans l'ordre de classement d'indice composite

Traitement des 22% restant par la CIRI

- CIRI : Commission Inter Réseaux des Inscriptions
- La CIRI traite **les recours** (circonstances exceptionnelles et cas de force majeur)
 - Les recours doivent être faits dans les 10 jours ouvrables qui suivent la réception du courrier informant le classement de la CIRI
- L'Administration *optimalise* les choix des parents.
 - Optimisation basée sur les priorités et indice composite
- La CIRI est composée de représentants
 - du Gouvernement,
 - de l'Administration,
 - des réseaux et des associations de parents

Les priorités

uniquement pour le premier choix !

- La fratrie au sens large :
 - « dont un frère ou une sœur ou tout autre mineur ou majeur résidant sous le même toit fréquente déjà l'établissement d'enseignement secondaire »
- Enfant placé par le juge, famille d'accueil, home,..
- Handicap, enseignement spécialisé, ...
- Internat lié à l'école secondaire
- Enfant du personnel
- ~~• Ecole adossée
 - A condition d'être inscrit en primaire **avant le 30 septembre 2007**~~

Présentation du décret

- Les critères qui n'entrent **pas** en ligne de compte
- Procédure d'inscription (bref)
- Attribution des places disponibles
- Indice composite
- En cas d'ex-aequo...
- De façon plus concrète.

Indice composite

- Permet de déterminer l'ordre d'attribution des places au sein d'un groupe de même priorité ou au sein du groupe des non-prioritaires
- Calculé sur base de 7 critères
- Indice composite
= critère1 x critère2 x ... x critère7

Les 7 critères de l'indice composite

- L'ordre de préférence (1,5 1,4 1,3 1,2 1,1 1)
- Proximité domicile/école primaire
 - Classement des écoles proches du domicile au sein du même réseau que l'école fréquentée
 - Au sein de ce classement, la place de l'école fréquentée détermine les points obtenus

proximité	1 ^{ère}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème} ou plus
Coefficient	2	1,81	1,61	1,41	1,21	1

Les 7 critères de l'indice composite (suite)

- Proximité domicile/école secondaire

proximité	1 ^{ère}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème} ou plus
coefficient	1,98	1,79	1,59	1,39	1,19	1

- Distance école primaire – secondaire inférieur à 4 km

Critère des 4 km rencontré							
Degré d'éloignement	Distance ES	1 ^{ère}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème} et au-delà
Distance EP		1,98	1,79	1,59	1,39	1,19	1
1 ^{ère}	2	1	1,054	1,108	1,162	1,216	1,27
2 ^{ème}	1,81	1,054	1,108	1,162	1,216	1,27	1,324
3 ^{ème}	1,61	1,108	1,162	1,216	1,27	1,324	1,378
4 ^{ème}	1,41	1,162	1,216	1,27	1,324	1,378	1,432
5 ^{ème}	1,21	1,216	1,27	1,324	1,378	1,432	1,486
6 ^{ème} et au-delà	1	1,27	1,324	1,378	1,432	1,486	1,54

Les 7 critères de l'indice composite (suite et fin)

- Partenariat d'école (à ne pas confondre avec l'adossement) : 1,51
 - Critère non prioritaire !! A ne pas confondre avec l'adossement !
 - Bénéficie aussi aux écoles sans partenariat
- Ecole primaire dans une commune « sans » école secondaire : 1,51
- Poursuite de l'enseignement en immersion : 1,18

En cas d'ex-aequo....

Le départage a lieu sur base

- D'abord de l'indice socio-économique du quartier d'origine
 - Il est possible d'obtenir l'indice socio-économique de son quartier auprès du numéro vert «décret inscription».
 - Varie typiquement entre -2,2 et +2,2.
- Si toujours ex-aequo, la distance domicile-secondaire est déterminante

Présentation du décret

- Les critères qui n'entrent **pas** en ligne de compte
- Procédure d'inscription (bref)
- Attribution des places disponibles
- Indice composite
- En cas d'ex-aequo...
- De façon plus concrète.

Carte des zones indices composites

- Pour les enfants qui fréquentent l'école du Sacré-Cœur de Jette en primaire et qui désirent s'inscrire au centre Scolaire du Sacré-Cœur de Jette en secondaire comme premier choix, une carte google maps reprenant les zones d'indice composite. Suivez le lien ci-dessous et cliquer sur une zone pour en connaître l'indice composite

<http://www.google.com/fusiontables/embedviz?viz=MAP&q=select+col6+from+1cpcESAfYA6qvCNkJSNxQJGNkneyIPD8AWLegai0&h=false&lat=50.8854634032188&lng=4.3198721538085305&z=13&t=1&l=col6&y=2&tplt=2>

- Il faut noter que les enfants qui sont inscrits en primaire dans une autre école bénéficieront d'un autre indice composite qui peut être moins élevé ou plus élevé.
- Au mois de mai 2014, il semblerait qu'un indice de 4,41 était nécessaire pour obtenir une place dans l'école. Toutefois il n'y a aucune certitude et ce chiffre peut fortement varier en fonction du nombre d'enfants qui désirent s'inscrire (ainsi que de leur localisation) et du nombre de places disponible.

AGENDA

- Avertissement
- Pourquoi cette présentation ?
- Objectifs du décret
- Présentation du décret inscription
- Les alternatives envisagées dans le passé
- Pour plus de renseignements...

Plan B : quelle école alternative choisir ?

- Aller voir l'école
 - Journée portes ouvertes
 - En semaine : en début ou fin de journée
- Quels sont les moyens de transport possibles ? (trains/tram/bus/métro/voiture/co-voiturage)
- L'horaire de l'école est-il compatible avec les options de transport ?
- Se regrouper avec d'autres parents dans la même situation.

Quelques écoles envisagées les années précédentes

- Dans le nord-ouest de Bruxelles :
 - Paul-Henri Spaak site de Mutsaert à Laeken
 - L'Athénée Emile Bockstael
- Dans le centre de Bruxelles :
 - L'Athénée Adolf Max , 40 Bd Clovis à 1000 Bruxelles
- Dans le sud de Bruxelles :
 - L'Assomption à Watermael
 - Val Duchesse

Pour plus d'information

- <http://www.inscription.cfwb.be/> (pas encore à jour)
 - Texte du décret, présentation, procédure, exemples
 - Outils de géolocalisation, liste des écoles
 - inscription@cfwb.be
 - 0800/188.55
- Site Ufapec : <http://www.ufapec.be>
 - 010/42.00.50
 - bernard.hubien@ufapec.be
 - michael.lontie@ufapec.be
- Site asbl ELEVeS – www.eleves.be
- Site APF : <http://www.apf-scj.be>

Merci pour votre attention